



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

**Conférence de presse du personnel Swissmetal-Boillat et d'Unia
Malgré la médiation, Swissmetal continue à licencier et refuse toute solution offrant un
avenir à «La Boillat»**

Berne, le 30 mars 2006

Fabienne Blanc-Kühn, membre du Comité directeur d'Unia

Swissmetal a annoncé la semaine dernière le **licenciement collectif** de 112 personnes de l'usine de Reconvilier. Les secteurs principalement touchés par ces licenciements sont ceux de la production: fonderie, presse, tréfilerie et étirage. Les services de développement et l'administration ne sont pas épargnés non plus. De plus, nombre de personnes ayant de nombreuses années de service et âgées sont aussi concernées par cette mesure.

Le syndicat Unia a sans arrêt demandé que Swissmetal renonce à ces licenciements et a fait des propositions concrètes, sur la manière de garder un maximum d'options ouvertes pendant la durée de la médiation avec l'introduction du chômage partiel. Unia a en outre proposé un projet pilote visant le transfert et la reconversion professionnelle. Toutes les options ont été balayées par la direction de Swissmetal sans autre forme d'intérêt.

Le syndicat Unia déplore que la direction de Swissmetal n'ait pas respecté l'une des conditions de l'accord ayant institué la médiation et n'ait jamais voulu explorer les possibilités offertes par la loi sur le chômage. De deux choses l'une: soit la direction de Swissmetal n'a qu'une connaissance très approximative des institutions suisses, soit elle n'a aucune volonté de conserver des places de travail à La Boillat.

Unia n'est pas prêt à accepter qu'on détruise des places de travail dans une entreprise rentable. C'est en plus scandaleux que Swissmetal supprime des emplois sans vouloir en adoucir les conséquences par un plan social. Comme aucun accord n'a pu être trouvé entre la délégation du personnel, la direction de Swissmetal et Unia, le syndicat a décidé de saisir le **Tribunal arbitral** tel que le prévoit la convention collective de travail de l'industrie des machines. Cette démarche visera à faire statuer par le Tribunal arbitral de l'opportunité d'un plan social.

Le contenu d'un plan social se décide en concertation avec le personnel et ses représentants. Il doit tenir compte de différents facteurs tels que l'ancienneté dans l'entreprise, l'âge, la situation familiale, les possibilités de retrouver en emploi similaire dans la région. En situation ordinaire, il fait l'objet de négociations; dans le cas Swissmetal, il sera déterminé par le tribunal sur la base des propositions faites par le syndicat Unia.

Dans ces licenciements figurent de nombreux membres de la commission d'entreprise et de la représentation des travailleurs. Encore une fois, Swissmetal montre sa volonté de démanteler non seulement le site mais toutes les structures démocratiquement élues par le personnel.

Bien que la direction de Swissmetal ait refusé toute proposition de reconversion professionnelle pour les 112 personnes qu'elle jette à la rue, le syndicat Unia développera toutefois un projet

Conférence de presse du personnel Swissmetal-Boillat et d'Unia
Malgré la médiation, Swissmetal continue à licencier et refuse toute solution offrant un avenir à «La Boillat»
Berne, le 30 mars 2006

Fabienne Blanc-Kühn, membre du Comité directeur d'Unia
2/2

permettant à ses membres licenciés de retrouver du travail. La loi sur le chômage prévoit de lancer des projets pilotes, dans le cadre des mesures relatives au marché du travail. L'organisation de transfert en est un. En cas de licenciement collectif, l'organisation de transfert permet d'encadrer les personnes licenciées pour favoriser leur réinsertion professionnelle en leur proposant diverses mesures actives. Unia a d'ailleurs récemment collaboré à un projet de ce type dans le canton de Bâle campagne pour l'entreprise en faillite Schmidlin.

Le personnel a souhaité poursuivre **la procédure de médiation**. C'est une façon de montrer une fois de plus que le personnel veut trouver une solution avec la direction de Swissmetal dans le cadre de la médiation. La direction de Swissmetal a pour sa part toujours traité les salarié-e-s d'irresponsables et de têtes dures. Comme quoi ils hypothéqueraient l'avenir de la Boillat avec leur action. Pourtant, l'attitude de la direction de Swissmetal pendant la médiation et le fait qu'elle continue le démantèlement de la Boillat, tant au plan des activités industrielles qu'en terme de personnel employé, montre bien qui est irresponsable en regard des places de travail: c'est du côté de Swissmetal qu'il faut chercher. Et c'est bien pour cette raison que les travailleurs et les travailleuses se sont défendus constamment contre la stratégie industrielle aberrante de Swissmetal.